



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des
Affaires culturelles**

Valence, le 05/10/2026

**Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine de la Drôme**

Affaire suivie par : Benoît Desorgue
Tél. 04 26 60 82 40
Courriel : benoit.desorgue@culture.gouv.fr

Réf.bureautique/commune/ Châteauneuf-sur-
Isère/installations classées/ Eric Thomas

L'Architecte des Bâtiments de France

à

DDPP26

Objet : Demande d'autorisation environnementale, Eric Thomas, Châteauneuf-sur-Isère

Monsieur Éric Thomas exploite, à Châteauneuf-sur-Isère (26300), au 7272 route du Péage, un établissement spécialisé dans l'élevage avicole de volailles. Le présent dossier prévoit l'extension de cette exploitation par la construction d'un nouveau bâtiment d'élevage d'une surface de 1 863 m².

Ce projet n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords d'un monument historique. L'UDAP est consultée au titre de la réglementation relative aux installations classées.

Après analyse du dossier reçu le 29 mai 2026, l'UDAP émet un avis favorable à ce projet, sans réserve.

L'Architecte des Bâtiments de France,
Chef de l'UDAP de la Drôme,

Philippe ARAMEL